

HEURES DE L'ACADEMIE

5 novembre 2008

1858 : signature du premier traité franco-japonais

Jacques Keriguy

La décision a été prise au plus haut niveau de commémorer durant cette année 2008 le cent cinquantième anniversaire des relations franco-japonaises. L'initiative est louable, en vérité, si elle parvient à donner un élan nouveau à la présence des deux pays dans la conscience de leurs ressortissants tout autant que dans leurs intérêts économiques, politiques ou culturels. Plus qu'un exercice de rhétorique politique qui situerait le traité et sa célébration dans un monde idéalisé, la présente communication voudrait être une contribution à une connaissance mutuelle. Le Japon se trouve aujourd'hui sous les projecteurs des médias européens. Au-delà de quelques clichés solidement ancrés, que sait-on pourtant de lui ? Mondialisation oblige : notre quotidien s'ouvre progressivement à de nombreuses cultures, mais force est de reconnaître que la perception que se sont forgée du Japon les Français relève en partie du fantasme, comme les dérèglements de l'exotisme ont façonné l'image qu'ils se faisaient de ce pays à la fin du XIXème siècle.

Que connaissait-on du Japon, en effet, au moment où l'élan des puissances occidentales en direction de l'Orient Extrême devenait irrésistible ? Rien, ou presque : le pays était fermé depuis deux siècles ; deux siècles pendant lesquels il avait disparu de l'imaginaire européen. Des liens pourtant avaient été tissés après qu'une jonque chinoise, à bord de laquelle se trouvaient quelques traîquants portugais, eut par hasard abordé en 1543 sur l'îlot de Tanegashima, au sud du Kyûshû. La voie était ouverte. Les jésuites s'y engouffrèrent : enthousiasmes réciproques, déceptions se succédèrent ; religieux et marchands rivalisèrent d'influence pour satisfaire leurs intérêts respectifs. Mais, persuadés que les conversions risquaient d'introduire dans la société un ferment de transformation, les autorités japonaises décidèrent de chasser les chrétiens, en 1614, puis, à partir de 1637, tous les étrangers. Seuls les Hollandais et les Chinois reçurent l'autorisation de s'installer à Nagasaki en tant qu'intermédiaires officiels avec le reste du monde. Un nombre limité de leurs navires pouvait accoster dans le minuscule îlot artificiel de Deshima. De plus, ils étaient tenus d'établir chaque année un rapport sur la situation du monde. Le Japon demeura ainsi fermé jusqu'au milieu du XIXème siècle. Les Japonais eux-mêmes ne devaient pas quitter leur pays sous peine de mort. Ces lois demeurèrent appliquées jusqu'en 1854.

Après la Chine, pourtant, le Japon, dut rompre avec son passé et, à l'issue de quelques années troubles, marquées par les divisions et la guerre civile, engager de difficiles transformations qui

aboutirent, en 1868, au rétablissement de l'autorité impériale. Dans quel contexte cette mutation a-t-elle été menée, avec quels objectifs le traité de 1858, aujourd'hui célébré, a-t-il été signé, quel rôle a joué la France dans la modernisation du Japon jusqu'à l'avènement du régime Meiji, qui marque le terme chronologique de cette étude ? Telles sont les questions auxquelles cet exposé tentera d'apporter une réponse.

Une ouverture inéluctable

La société japonaise est fortement hiérarchisée. La dynastie des Tokugawa, officiellement portée au pouvoir en mars 1603, par une délégation de l'empereur sans cesse renouvelée depuis, affermit encore la rigidité de l'ordre social traditionnel. Le gouvernement du shôgun, sorte de généralissime, choisit pour capitale Edo ; l'empereur, déchargé de tout pouvoir temporel dans sa résidence de Kyôto, se contentait d'assurer le rôle de chef spirituel et gardait un réel prestige. Le conseil des anciens institué par le shôgun, avait autorité sur les *daimyô* et leurs hommes d'armes, les samouraïs, qui formaient une classe privilégiée. Ces seigneurs féodaux disposaient d'un pouvoir absolu dans leur fief ; ils percevaient les redevances des paysans, en échange de la protection qu'ils leur accordaient. Ce fut le mérite des Tokugawa d'unifier cette mosaïque de principautés perpétuellement en lutte les unes contre les autres et d'assurer une paix intérieure sans conteste bénéfique.

Plusieurs éléments, pourtant, vinrent ébranler de l'intérieur cette stabilité. La pression excessive exercée sur les paysans, des famines meurtrières, notamment entre 1830 et 1837, l'accroissement démographique entraînèrent de sanglantes révoltes. *Daimyô* et samouraïs trompaient tant bien que mal leur ennui ; ceux du nord acceptaient l'autorité du shôgun ; plus éloignés de la capitale, plus frondeurs, ceux du sud et de l'ouest la déclaraient illégitime et rêvaient de rétablir le pouvoir impérial. Leur armement n'avait guère évolué depuis le XVIIe siècle : l'acier était réservé à la fabrication des sabres et la quantité d'armes à feu disponible ne permettait pas de résister à une agression étrangère. L'industrie, par nécessité artisanale, était privée des matières premières indispensables à son essor. Une classe bourgeoise émergeait, cependant ; elle monopolisa les transactions financières, déposséda les guerriers de leur richesse et se préoccupa d'améliorer les conditions du commerce : monnaie, transports. L'inlassable curiosité de lettrés, enfin, fit de Nagasaki le rendez-vous des médecins, des savants, des curieux avides de découvrir les ouvrages occidentaux échappant au zèle de la censure. Une école d'études hollandaises se forma et irrigua le pays. Le gouvernement lui opposa un strict rétablissement du confucianisme, qui resta l'apanage des classes nobles. Dans les couches populaires, en revanche, des voix dissidentes commencèrent à s'élever. Elles réclamaient l'ouverture du pays et l'accession à une culture plus libre. Une secousse extérieure allait faire éclater la crise intérieure.

Le danger vint d'abord de la Russie. En 1692, la reine Catherine 1^{ère} chargea un marin, Adam Laxman, de rapatrier des naufragés japonais. Elle essuya un refus. Les tentatives se multiplièrent au siècle suivant, au point qu'un décret fut publié en 1825 aux termes duquel « les navires étrangers qui viendraient à aborder sur le sol nippon seraient détruits et les membres de l'équipage arrêtés ou mis à

mort ». La Russie, qui achevait son expansion vers l'est, n'en multiplia pas moins les tentatives. Ses navires avançaient le long des îles Kouriles et entraient en conflit avec la population des Aïnous du Hokkaido.

Installés dans les possessions hollandaises d'Asie, les Anglais tentaient eux aussi de s'introduire à Nagasaki. Puis vinrent les Etats-Unis. Un navire, le *Morrison*, affrété à Macao par un citoyen américain, Charles W. King, essuya le feu des canons japonais en 1837, alors qu'il reconduisait vers leur pays des naufragés japonais sauvés de la noyade. L'intervention de Guillaume II, roi des Pays-Bas, son exhortation pour que les autorités japonaises changent de politique ne furent pas prises en compte.

Dès 1839, pourtant, les nouvelles de Chine semaient au Japon une grande inquiétude. En représailles à la confiscation d'un chargement d'opium par les autorités cantonaises, les Anglais n'avaient-ils pas envoyé une flotte à Macao, puis bombardé Canton jusqu'à obtenir la reddition de la ville ? Ce fut la stupéfaction, tant les Japonais tenaient en haute estime la puissance militaire chinoise. La nécessité de moderniser l'armée s'imposa aussitôt. Mizuno Tadakuni, homme politique clairvoyant, fut placé à la tête des *rojū*, membres du « conseil des anciens ». Il s'employa à réformer l'infanterie et l'artillerie. C'était sans compter sur l'opposition de conservateurs résolus ; peu conscients de ce qui se tramait hors de leur pays, ils prônaient l'immobilisme et l'isolement du Japon. En octobre 1844, Guillaume II de Hollande adressa au shōgun Tokugawa Ieyoshi une missive dans laquelle il faisait une claire allusion aux circonstances qui avaient conduit à la défaite le peuple chinois à l'issue de la guerre dite « de l'opium ». En vain : ni le constat que l'ouverture des voies maritimes rapprochait les pays les plus lointains, ni l'appel à la magnanimité de son interlocuteur ne furent entendus. Le principe de fermeture du pays ne fut d'aucune façon remis en cause : la politique japonaise, pensait-on, serait « plus sage » que celle du gouvernement chinois.

Les injonctions se multipliaient. En 1846, le président américain Polk chargea le commodore James Biddle de remettre une lettre au souverain japonais : de nombreux baleiniers américains chassaient dans le nord du Pacifique et les naufrages devenaient fréquents ; il fallait secourir les marins. Aucune réponse ne lui parvint. L'impatience montait. Etait-ce la première manifestation d'une idéologie impérialiste que le sénateur Albert Beveridge, à la fin du siècle, qualifierait de « grand dessein de Dieu qui se manifeste par l'instinct de notre race, la phase actuelle aboutissant à notre profit personnel, mais dont la conséquence lointaine sera la rédemption du monde et la christianisation de l'humanité » ? Etait-ce seulement le besoin d'affirmer une politique économique, à une époque où l'appareillage des navires depuis la côte de Californie vers les ports chinois par la Great Circle Route rendait nécessaires des escales supplémentaires qui ne pouvaient se faire que sur les îles japonaises ? Etait-ce plutôt la volonté de précéder les Russes dont la progression inquiétait, et les Anglais, de plus en plus présents en Chine ? Peu importe, les Etats-Unis étaient résolus à faire céder le Japon. Le danger devenait imminent. Pour l'affronter, le gouvernement japonais prôna une fois encore le renforcement militaire. Il n'eut pas le temps d'appliquer sa décision.

Les événements se bousculaient en effet. En 1845, le Congrès des Etats-Unis vota une résolution afin que le gouvernement prît des mesures pour obtenir des « arrangements commerciaux avec le Japon ». En 1851, le président Fillmore rédigea une lettre destinée à l'empereur du Japon. Il confia au

commodore Perry le soin de la remettre. Celui-ci prépara avec soin son voyage. Le 18 juillet 1853, il jeta l'ancre dans la baie de Yokohama, à proximité de la capitale, Edo.

Perry disposait de moyens suffisants pour faire triompher les exigences de son pays. La frégate *Susquehanna* sur laquelle il se trouvait était entourée de trois navires, une seconde frégate et deux sloops à voile. Il présenta ses lettres de créance assorties des demandes du gouvernement américain. Le 14 juillet, il posa le pied sur le sol japonais et remit la lettre à un notable. Il était sanglé dans son uniforme d'apparat, assisté d'une compagnie de débarquement en grande tenue. Les autorités locales, comme la population qui s'était spontanément rassemblée, en furent stupéfaites. Perry n'attendit pas la réaction de ses hôtes. Il fit savoir qu'il reviendrait « au printemps prochain » chercher la réponse. Il s'en alla, non sans avoir fait un mouvement dans la baie d'Edo afin de bien montrer jusqu'à la capitale la puissance de la flotte américaine.

Le gouvernement avait été prévenu de son arrivée par les alliés hollandais ; il n'en resta pas moins désesparé. Quant au peuple, il était terrorisé. On découvrait les « vaisseaux noirs », *kurofune*, qui, comme les volcans meurtriers, crachent une épaisse fumée. Quelles étaient au juste les demandes américaines ? En fait, les Etats-Unis présentaient trois exigences : l'assistance aux marins étrangers en difficulté ; la possibilité d'approvisionner les navires en eau et en vivres ; la désignation de ports accessibles aux navires faisant commerce.

Commença une intense réflexion. La lettre était adressée à "Sa Majesté impériale l'empereur du Japon", mais elle avait été transmise au shôgun. Ce désordre protocolaire posa un problème insoluble. Le document fut distribué à toutes les institutions du pays et suscita de nombreux débats. Les avis étaient partagés. Deux clans se formèrent, les uns, irréductibles, prônant « la non-admission des barbares » sur le sol sacré de la patrie, les autres recommandant l'acceptation de la requête. Une majorité se dégagea en faveur du refus et de la résistance armée. Peu pensaient comme Abe Masahiro, conseiller du shôgun, sincère partisan de l'ouverture, que la création d'une industrie sidérurgique, l'extraction du minerai de fer, la fabrication d'armes à feu modernes, la construction de navires à vapeur, bref, la modernisation du pays, demanderaient de longues années.

Source d'inquiétude supplémentaire, quelques semaines plus tard, le 22 août de cette même année, l'amiral russe Poutiatine arrivait dans la rade de Nagasaki à la tête d'une flotte de quatre bâtiments. Il y séjourna trois mois. Lui aussi revendiquait, au nom de son pays, l'ouverture des ports, un accord sur la pêche dans le Pacifique nord et le tracé de frontières à Sakhaline et dans l'archipel des Kouriles. L'eau se resserrait dangereusement.

Devant ces menaces le shôgun Tokugawa Ieyoshi, resta imperturbable. Pourquoi changer la politique de fermeture définie et appliquée sans faille par ses ancêtres ? L'immobilité était nécessaire à la durée du système politique que sa dynastie avait établi. Sa résolution demeurait ferme. Elle fut remise en cause à sa mort, le 25 août.

Fidèle à sa promesse, Perry revint à Shimoda le 13 février 1854, à la tête d'une flotte de sept navires, dont trois à propulsion à vapeur, qui impressionnait par son armement. Il menait une troupe de 1500 hommes. Perry se dit prêt à engager les négociations ou, en cas de refus, à faire parler la poudre. Le successeur d'Ieyoshi, Tokugawa Iesada, prit conscience du danger. Le Japon, dit-il,

acceptait le principe de l'ouverture de quelques ports ; en revanche, il n'était pas prêt à engager des relations commerciales. Cette décision suscita un grand émoi dans l'ensemble de la population.

Le 31 mars, pâle copie de celui de Nankin, un « traité de paix et d'amitié », dit traité de Kanagawa, liait les Etats-Unis et le Japon. Les ports de Shimoda et Hakodate s'ouvriraient aux ressortissants américains ; ceux-ci y trouveraient les articles de première nécessité : charbon et vivres. Les naufragés américains pourraient s'y réfugier. Enfin, un consul américain s'installerait à Shimoda. De fait, il arriva le 21 août 1856. Il s'appelait Harris et joua un rôle déterminant dans le déroulement des événements.

La première étape était franchie. Les puissances européennes se tenaient aux aguets ; elles allaient sans relâche solliciter le Japon. En 1855, la Russie obtint à son tour un traité. Accablé, mais encore aveuglé par ses illusions, le Japon sollicita alors ses alliés historiques, les Hollandais. Il leur demanda de l'aider à moderniser son armée afin de résister à ce raz-de-marée. Ce fut l'objet d'un troisième traité, signé le 30 janvier 1856. Les Hollandais envoyèrent volontiers des instructeurs et offrirent un navire à vapeur qui servit de navire-école, le *Kanko-maru*.

Pendant ce temps, Harris se préoccupait d'accroître ses avantages. Il voulait un traité de commerce. Il l'obtint le 29 juillet 1858, malgré le refus de l'empereur Komei, pour une fois associé à la réflexion. Les conservateurs, peu à peu, se mobilisaient et s'organisaient autour de l'empereur. Satisfait, Harris informa le gouvernement japonais que, le 26 juin, avaient été signés les traités de Tientsin qui ouvraient la Chine aux Européens ; il ajouta que l'expédition franco-anglaise sur le continent, désormais libre de ses mouvements, allait immédiatement se diriger vers le Japon ; à coup sûr, elle balaierait par la force les réticences japonaises. Avec beaucoup d'opportunisme, il proposait de servir d'intermédiaire. De fait, les pays occidentaux revendiquèrent sans tarder les avantages accordés aux Américains. L'Anglais Elgin entra à Nagasaki le 3 août ; il se rendit aussitôt à Edo ; le 26 août, il signait un traité rédigé sur le modèle de celui qui liait le Japon aux Etats-Unis. Puis ce fut le tour des Pays-Bas et de la Russie. Et la France ? Elle attendait son heure, elle aussi.

Le traité franco-japonais

Les deux pays n'avaient guère entretenu de relations jusqu'à cette époque. Bravant les lois interdisant le christianisme, le franciscain Guillaume Courbet, premier français à poser le pied au Japon, tenta de poursuivre l'œuvre d'évangélisation engagée par ses prédécesseurs. Il débarqua dans les îles Ryûkyû, mais, aussitôt repéré, il fut emmené et martyrisé à Nagasaki le 29 septembre 1637. Deux siècles plus tard, La Pérouse fit un court arrêt dans ces mêmes îles Ryûkyû, longtemps ballottées entre Chine et Japon, déclarées Etat vassal du *daimyô* de Satsuma en 1609, puis définitivement intégrées au Japon en 1879 ; il longea les côtes du Honchû puis du Hokkaido, jusqu'au détroit de Sakhaline, mais ne quitta pas son navire. Les années passèrent. Au lendemain du traité de Nankin, signé en 1842, Etats-Unis, France et Grande-Bretagne se préoccupèrent d'installer des comptoirs dans le Pacifique. Le ministre des Affaires étrangères, Guizot, envoya sur les côtes chinoises une mission

menée par Lagrené. La corvette *Alcmène* fut chargée d'explorer les îles Ryûkyû, plus accessibles que le sol nippon. A son bord se trouvait un jeune missionnaire, l'abbé Forcade, qui affichait l'intention d'apprendre le japonais durant son séjour à Naha, la capitale. Le capitaine de vaisseau Fournier-Duplan, commandant le navire, engagea aussitôt les négociations avec les notables et sollicita un traité de commerce. En vain, bien sûr. Cela se passait en mai 1844. Forcade demeura un an à Naha.

Courtes incursions, au demeurant restées sans conséquences durables : les forces françaises avaient d'autres priorités : elles étaient engagées en Crimée et se préparaient à intervenir en Cochinchine aux côtés de la Grande-Bretagne. Le Siam et la Birmanie étaient les champs d'action dévolus à la Grande-Bretagne. La France, pour sa part, convoitait l'Annam où, depuis 1833, les missionnaires étaient proscrits et souvent exécutés. Il s'agissait de les protéger ; il s'agissait aussi d'acquérir un point d'appui naval en Extrême-Orient. L'amiral Rigault de Genouilly se dirigeait vers Saïgon, qu'il allait occuper en février 1859, et l'amiral Charner luttait contre l'armée annamite.

La France briguait prioritairement l'Asie du sud-est. Pourquoi alors cette subite insistance aux portes du Japon ? A vrai dire, la France n'avait ni stratégie ni ambition précises. Elle suivait la Grande-Bretagne, son alliée d'alors. Seules les personnes évoluant dans l'industrie de la soie fondaient quelque espoir sur les relations naissantes : ce secteur avait besoin de renouveler son approvisionnement en soie grège et en graine de vers à soie. En 1855, en effet, la tacherie, la pébrine et la flacherie avaient décimé les entreprises de sériciculture de Lyon, de l'Ardèche et des Cévennes. Pour reconstituer la population des vers à soie, la France devait se tourner vers l'étranger. La Chine fut d'abord sollicitée, mais la qualité de ses produits déçut. Les cocons secs et les œufs issus du Japon, en revanche, jouissaient d'une excellente réputation.

Le 19 août le baron Gros, envoyé de Napoléon III, abordait à Shinagawa. Il entama aussitôt des négociations qui aboutirent le 9 octobre 1858. A cette date, en effet, les plénipotentiaires du taikun, autre appellation du shôgun, empire du Mikado, et de l'empereur de l'Empire de France signaient le premier traité de paix, d'amitié et de commerce.

Arrêtons-nous un instant sur le contenu de ce traité. Il est rédigé en trois langues : japonais, français et hollandais. C'est la version hollandaise qui fait foi en cas de contestation.

Le traité comporte vingt-deux articles et sept règlements commerciaux. Les points importants peuvent être résumés comme suit : les ressortissants des deux pays jouiront tous également d'une pleine et entière protection pour leurs personnes et leurs propriétés ; le chef de la mission diplomatique française séjournera dans la capitale, Edo ; les consuls et agents consulaires pourront résider dans les ports ouverts au commerce français ; les agents diplomatiques et consulaires français auront liberté de voyager librement dans toutes les parties de l'empire ; seront ouverts au commerce et aux sujets français à compter du 15 août 1859, les ports de Hakodate, de Kanagawa et de Nagasaki, puis les ports de Niigata et de Hyôgo. Les sujets français seront admis à résider à Edo à partir du 1^{er} janvier 1862 et à Ôsaka à dater du 1^{er} janvier 1863, seulement pour y faire du commerce. Leurs déplacements hors de ces villes ne sont autorisés que sur un parcours maximum de dix *ri*, soit 40 km environ. Ils ne pourront s'approcher de Kyôto qu'à une distance de dix *ri*.

Les autres articles traitent de la religion, du règlement des différends éventuels, du commerce portuaire, des taxes, de la monnaie et des affaires maritimes. Le traité prévoit la clause d'extritorialité : si un Japonais enfreint la loi à l'égard d'un Français, il sera puni par les juges japonais, selon les lois japonaises ; si un Français enfreint la loi à l'égard d'un Japonais, il sera puni par le représentant français, selon les lois françaises. Enfin, il est prévu que ces dispositions pourront être révisées à partir du 15 août 1872.

La France attendit le mois de septembre 1859 pour introduire son premier chargé d'affaires, Gustave Duchesne de Bellecourt, qui ratifia le traité le 22 septembre 1859 et installa une légation à Yokohama. Né à Paris en 1817, ce diplomate servit à Francfort et en Chine avant de devenir consul général au Japon, puis, en application du décret en date du 8 juin 1861, ministre plénipotentiaire. Il quitta Edo le 30 avril 1864.

Le voyage d'ambassades japonaises dans les pays signataires eut pour effet de faire découvrir à un peuple replié sur lui-même une autre réalité : le chemin de fer, le bateau à vapeur, un style de vie différent, tout simplement, soulevèrent curiosité et enthousiasme. Les Etats-Unis furent la première destination d'émissaires japonais. Une deuxième délégation quitta Shinagawa le 21 janvier 1862 à bord du navire anglais *Odin* et arriva à Marseille le 3 avril. Elle fut reçue par Napoléon III le 13 avril, puis se rendit à Londres, à La Haye, à Berlin et, pour finir, à Saint-Pétersbourg avant de revenir à Paris où elle signa un mémorandum sur l'ouverture des villes japonaises. Des sympathies allaient se tisser, des amitiés allaient naître entre les jeunes politiciens japonais et leurs hôtes étrangers. Elles furent exploitées en 1868, quand s'imposa le régime Meiji.

L'application des traités fut difficile. Le Japon était désesparé. Une soudaine flambée de violence embrasa le pays. Effrayés par les bouleversements trop rapides, des individus s'attaquaient aux étrangers. Le clan des conservateurs xénophobes, s'appuyait solidement sur les *daimyô* du sud et de l'ouest, dans les provinces de Satsuma et de Chôshû, qui affichaient de plus en plus ostensiblement leur ancestrale hostilité au régime shôgunal. Meurtres, incendies d'immeubles diplomatiques, assassinats de personnalités politiques japonaises : un terrorisme aveugle se déchaînait. Yokohama, ouverte au commerce international le 1^{er} juillet 1859, était le cadre d'attentats sanglants. La signature des traités par le shôgun avait ouvert à Kyôto, capitale impériale repliée sur un conservatisme figé, des cicatrices qui ne se fermaient pas. L'action la plus retentissante eut lieu le 24 mars 1860 : l'homme fort du régime, Ii Naosuke, accusé d'avoir signé les traités sans en avoir reçu l'autorisation de l'empereur, fut assassiné à l'entrée même du château d'Edo.

La liste des exactions dont furent victimes les étrangers serait longue à établir. La légation anglaise fut prise d'assaut et ses occupants blessés ; le 14 septembre 1862, à Kagoshima, ville située à l'extrême occidentale du pays, des touristes britanniques furent molestés par les gardes du *daimyô* de Satsuma, sous le prétexte qu'ils ne leur avaient pas témoigné les marques de respect dues à leur condition. L'escadre anglaise se mit aussitôt en mouvement et la ville fut en partie détruite. Pendant l'été 1863, à Shimonoseki, dans le fief des Môri, favorables au rétablissement du pouvoir impérial, un cargo américain essuya le tir des batteries du seigneur de Chôshû ; en juillet, ce fut au tour de l'aviso français le *Kienchan*, accompagné d'une corvette hollandaise, d'être agressé. Les représailles ne

tardèrent pas : navires français et américains détruisirent les forts ; des fusiliers français débarquèrent pour faire sauter les dépôts de munitions. Le gouvernement shôgunal fut considéré comme responsable de ces violations des traités. Il était incapable de les prévenir, bien sûr, encore moins de les sanctionner, mais, en compensation, il lui fut demandé d'accorder des autorisations de commerce.

Aussi contestée fût-elle, la présence des étrangers sur leurs territoires donna aux *daimyô* l'envie de changer du tout au tout leur attitude et de traiter directement avec eux. Ils ne trouvaient que des avantages dans ces relations : ils s'attribuaient un rôle politique qu'ils n'avaient jamais connu, au détriment du shôgun ; ils confortaient leur puissance en achetant aux étrangers des armes modernes et engageaient des liens commerciaux profitables : quel meilleur moyen de promouvoir leurs intérêts personnels et de servir la cause qu'ils défendaient ?

Le régime subissait de nouvelles épreuves. Le shôgun Tokugawa Iemochi mourut à l'âge de vingt ans en juillet 1867. Tokugawa Yoshinobu fut désigné pour le remplacer. Il accepta avec réticence : la présence étrangère de plus en plus pesante, l'essor incontrôlable du nationalisme réclamant la restauration de l'empereur, l'inexorable avancée vers la guerre civile auguraient mal de l'avenir, en effet. Yoshinobu s'employa pourtant avec courage à faire accepter le Japon dans le concert des grandes nations. Les élites prenaient conscience de la supériorité des techniques occidentales ; elles souhaitaient faire évoluer leur pays pour l'adapter aux réalités de l'époque. Yoshinobu ne pouvait l'ignorer. C'est lui, notamment, qui envoya une délégation à l'Exposition universelle organisée en 1867 à Paris. Comprenant que l'affrontement entre les deux pouvoirs qui se partageaient depuis 1603 le pays conduisait à l'éclatement, de toutes ses forces, Yoshinobu lutta contre l'influence des partis de Satsuma et Chôshû et tenta de maintenir l'unité centralisatrice de son gouvernement. Rien n'y fit : le parti impérial avait changé du tout au tout sa position. Renonçant soudain à mener une politique xénophobe, non seulement il admettait désormais la présence des puissances alliées, mais il allait jusqu'à négocier avec elles ; la restauration du pouvoir de l'empereur devint d'un coup l'unique enjeu politique. Les adversaires du shôgun avaient pris le parti de l'abattre définitivement ; ils parvinrent sans difficulté à leur fin, tant le pouvoir était déliquescents.

Le 9 novembre 1867, l'empereur supprima la charge de shôgun. Yoshinobu accepta sa destitution. L'empereur reprenait les pouvoirs politique, administratif et judiciaire. A ce moment éclata la guerre civile qui couvait depuis plusieurs années. Des Français, on le verra, y participèrent. Les forces en présence étaient déséquilibrées : le 3 janvier 1868, soutenu par les troupes des *daimyô* de Chôshû et de Satsuma, le jeune empereur Mutsuhito, âgé de quatorze ans, reçut solennellement les rênes du pouvoir. La période du Meiji ishin, la restauration du règne Meiji, commençait.

La présence française entre 1857 et 1868

Pour conserver la place qui était la sienne dans l'industrie de la soie, la France devait importer, au milieu du XIXe siècle, plus de 80% de sa consommation de soie grège. Les maladies gagnaient du terrain chaque année et augmentaient l'état de dépendance. Il sembla aux soyeux lyonnais que le

Japon était une source d'approvisionnement particulièrement adaptée pour la soie grège et les vers capables de résister aux maladies qui décimaient l'élevage français. L'enjeu était tel que les producteurs envoyèrent au lendemain du traité un représentant à Yokohama, Louis Bourret, qui, aussitôt, fit construire une filature. Yokohama connaissait une extraordinaire extension et rassemblait alors 80% du commerce extérieur du pays. Les balles de soie ainsi exportées commencèrent à parvenir à Londres, puis à Lyon à la fin de l'année 1859. Leur qualité et la modicité de leur prix firent sensation.

Le rôle de ces pionniers fut important. Ils réussirent à convaincre le gouvernement français, qui, jusqu'alors, ne s'en souciait guère, de la nécessité de définir une stratégie commerciale durable avec la Japon. Avec l'aide de la puissante chambre de commerce de Lyon, ils usèrent de leur influence pour que le chargé d'affaires français appelé à succéder à Duchesne de Bellecourt fût en mesure de défendre leurs intérêts. Léon Roches fut désigné. Originaire de Grenoble, l'un des berceaux de la sériciculture française, il fut, à partir de 1864, un relais efficace.

A ce moment, les Français étaient au nombre de cinquante-six, dont dix-sept occupés par le commerce de la soie, sur un total de deux cent quatre-vingt-trois étrangers. Le transport, d'abord confié aux intermédiaires britanniques, ne s'établit directement avec Marseille qu'après la mise en service d'une ligne régulière de paquebot-poste par la Compagnie des Messageries maritimes, en septembre 1865. Malgré de fortes réticences, le shôgunat accepta en novembre 1864 de laisser partir 15 000 cartons de graines de vers à soie à bord du navire de guerre *Dupleix*. L'année suivante, Tokugawa Yoshinobu offrit 15 000 cartons à Napoléon III, en échange de dix juments et dix étalons de race algérienne, d'un costume et d'un bicorne. Léon de Rosny publia en 1868, pour le compte du ministère de l'Agriculture et du Commerce français, une traduction des manuels techniques japonais. Quand survint le changement de régime, en 1868, la France était le premier pays importateur de soie japonaise ; elle achetait plus de la moitié de la production : soie grège, bourre, déchets de soie, tissus, cocons et graines formaient d'ailleurs la totalité des importations françaises en provenance du Japon.

Les autres secteurs stagnaient, en revanche, car industriels et négociants français rechignaient à investir si loin de leur base. Seuls s'installaient à Yokohama diplomates et militaires, ces derniers introduits en toute illégalité sous le prétexte de protéger leurs compatriotes. La France, cependant, sa culture, sa langue, sa production industrielle et ses récents succès militaires jouissaient d'un réel intérêt auprès des Japonais. Pour le satisfaire, la communauté française se dota d'un outil performant : un collège où la langue était enseignée dans d'excellentes conditions. C'est un religieux, formé au séminaire des Missions étrangères, Eugène-Emmanuel Mermet-Cachon, qui mit en chantier ce projet. Il avait séjourné de longues années plus ou moins clandestinement dans les îles opposées de Hokkaido et de Ryûkyû. Sans doute dépité de n'avoir réussi à baptiser qu'un Japonais pendant tout ce temps, il cherchait un nouveau terrain d'action ; il accepta la proposition de servir en tant que secrétaire de la légation de France. Sa connaissance de la langue japonaise fut précieuse ; elle lui permit de servir d'interprète lors de toutes les réunions, officielles ou secrètes. Installé à Yokohama, le collège permit à de nombreux jeunes Japonais de s'initier à la langue française et de recevoir par la

suite l'enseignement technique que les experts leur apportaient. Des écoles destinées à former les interprètes de français ne tardèrent pas à se créer sur l'ensemble du territoire et leur succès se prolongea pendant la période Meiji.

Revenons à l'année 1865. Le pouvoir était encore aux mains du shôgun. Ce dernier avait une priorité : construire une marine moderne capable de lutter contre l'invasion qui menaçait son pays. Depuis 1635, en effet, afin de mieux contrôler l'économie et de limiter les échanges avec l'étranger, il était interdit de construire des navires excédant la capacité de trente-six tonneaux. Le roi des Pays-Bas avait offert en 1855 un navire au Japon : s'il ne se poursuivait, l'effort insuffisant. Tout juste montrait-il combien se faisait pressant le besoin de disposer de navires à vapeur dotés d'une coque métallique, semblables à ceux des Occidentaux ; les outils manquaient autant que le savoir-faire. Fidèles à leurs alliés, les Pays-Bas se montrèrent généreux : ils donnèrent encore quelques bâtiments, mais les utilisateurs japonais étaient incapables de les réparer sur place. Ils devaient les envoyer en Chine, dans l'arsenal de Ning-Po, construit par un jeune polytechnicien français, Léonce Verny. Les Japonais, à leur tour, avaient besoin d'un arsenal. Grâce aux bonnes relations qu'il entretenait avec les conseillers du shôgun, Léon Roches obtint que sa construction fût confiée à la France. Verny venait à peine d'achever sa mission en Chine : il débauchait son personnel quand le contre-amiral Jaurès lui demanda de se rendre au Japon. Verny se présenta à Yokohama en novembre 1864. Le projet avançait rapidement dans un contexte favorable : le poste de chargé d'affaires britannique était vacant ; trop préoccupés par la guerre civile, les Etats-Unis laissaient le champ libre. Roches sut mobiliser le réseau francophile : le commissaire naval aux affaires étrangères, Kurimoto Joun, avait appris le français au collège de Yokohama et se montrait un allié déterminé. Verny choisit le site de Yokosuka, à l'entrée de la baie d'Edo, qui présentait une similitude étonnante avec la rade de Toulon. Il réunit une équipe en France et prit officiellement ses fonctions le 28 avril 1866. Un an après, un bassin de cent dix mètres était creusé. Allaient suivre la construction d'un dock, puis d'une dizaine de navires ; répondant à la demande japonaise, Verny bâtit ensuite une fonderie à Yokohama et plusieurs phares sur le littoral pacifique. Il dut quitter le Japon en 1876, dans des conditions pour lui douloureuses. La construction de l'arsenal de Yokosuka a été la première entreprise de coopération technologique de grande envergure entre les deux pays. L'objectif était de mettre les savoirs techniques français au service du Japon, certes ; il était aussi d'organiser la formation des cadres. Force est de constater qu'il a été en grande partie atteint : de façon très pragmatique, les Japonais ont exploité et conservé l'essentiel des mesures établies par Verny.

Roches se battit avec une grande efficacité sur d'autres fronts. L'insignifiance des relations commerciales avec la France, la faiblesse de la présence militaire l'indignaient tout autant que la prédominance britannique : mille cinq cents marins anglais contre deux cent cinquante fusiliers français ; clairement, son ambition était de mettre en place une sphère d'influence française au Japon. L'occasion ne se fit pas attendre : s'il voulait faire face à la menace des *daimyô* de Chôshû et de Satsuma, ses rivaux principaux, le shôgunat avait besoin de moderniser son armée. La Grande-Bretagne était sur les rangs. Elle fut d'abord sollicitée, mais son représentant, sir Rutherford Alcock,

fut appelé à d'autres fonctions avant que l'affaire ne fût résolue. Profitant là encore de la vacance du poste et du réseau d'amitié qu'il avait su créer, Roches proposa que la France participât à l'instruction de l'infanterie. Le ministre des Affaires étrangères français, Drouyn de Lhuys, et son collègue ministre de la Guerre, le maréchal Randon, donnèrent leur accord. Quinze instructeurs arrivèrent au Japon le 13 janvier 1867, sous les ordres de Jules Chanoine, chef de mission ; placés sous l'autorité directe du ministre de la Guerre, à ce titre indépendants du ministre des Affaires étrangères et de son représentant au Japon, ces hommes organisèrent dans l'enthousiasme l'artillerie, la cavalerie et l'infanterie sur le modèle français jusqu'au coup d'Etat du 3 janvier 1868. Les meilleurs élèves étaient envoyés en France parfaire leur formation. Le bilan est impressionnant : à la fin de l'année 1867, la France avait formé sept régiments d'infanterie, un bataillon de cavalerie, quatre bataillons d'artillerie, au total 10 000 hommes.

Commencée dans la liesse, la mission s'acheva dans le drame. Les Français commirent l'erreur de s'engager dans la vie politique du pays au côté des soldats qu'ils avaient formés. Ils affirmèrent leur fidélité au shôgun déchu et s'opposèrent à la coalition des *daimyô* du sud et de l'ouest. Apprenant par leurs élèves que ces derniers fomentaient un coup d'Etat, le 3 janvier 1868, et se préparaient à restaurer le pouvoir impérial, ils décidèrent de mener l'attaque lancée contre le château du *daimyô* de Satsuma à Edo. Tous les occupants furent tués. Ils ne s'arrêtèrent pas là : décidés à aller au bout de leur entreprise, ils suivirent le shôgun jusqu'à la cuisante défaite de Toba-Fushimi. Le pouvoir avait changé de mains, les ministres étrangers présents au Japon le reconnaissaient et gardaient une stricte neutralité. Roches, au contraire, demanda audience au shôgun déchu. Il lui recommanda de poursuivre la lutte avec l'aide des militaires français, menés par le capitaine Jules Brunet. Proposition insensée, témoignage d'un engagement personnel incompatible avec les fonctions qui lui étaient confiées : pour Roches, la France devait rester aux côtés du shôgun destitué.

Le 8 mars 1868, le ministère de la Guerre français mit fin aux activités de la mission militaire, sommée de se replier à Yokohama ; ce même jour, onze marins français furent assassinés à Sakaï, près d'Ôsaka. Le printemps, puis l'été passèrent ; le gouvernement japonais demanda le 11 septembre le départ de la mission « dans l'intérêt de la France ». Plusieurs de ses membres quittèrent effectivement le pays. Les plus résolus restèrent. Avec la complicité de leur chef, Chanoine, Brunet, Collache et d'autres participèrent à la fondation d'une éphémère république à Hakodate, dans l'île de Hokkaido, proclamée en octobre 1868, défaite en juin 1869. Dans une lettre adressée à Napoléon III, Brunet écrivait : « Je veux... faire ressortir les résultats obtenus par la Mission dans le parti du Nord, qui est le parti français du Japon... Une réaction est imminente et les *daimyô* du nord m'ont offert d'en être l'âme ; j'ai accepté car à l'aide d'un millier d'officiers et de sous-officiers japonais, nos élèves, je puis diriger les cinquante mille hommes de la Confédération. » Les rebelles furent défaites en juin 1869. Collache fut capturé. Brunet se livra aux autorités françaises. Avec ses compagnons, il fut jugé en France.

Roches refusait l'évidence : la France devait soutenir jusqu'au bout un régime déclinant, puis brisé, et rompre avec la politique de non-ingérence des autres nations occidentales ; elle faisait du shôgunat son partenaire exclusif. Agissant ainsi, elle isolait ses représentants de leurs collègues

étrangers et fragilisait les acquis obtenus. Comment expliquer une telle erreur d'appréciation ? A vrai dire, Léon Roches n'était pas un professionnel de la diplomatie. Après avoir passé trente-deux ans en Afrique pour défendre les intérêts commerciaux de son père, planteur en Algérie, puis au service de l'armée en tant que traducteur, il avait rencontré le général Bugeaud. Entré en 1845 au ministère des Affaires étrangères grâce au soutien de celui-ci, il fut introduit dans la carrière consulaire à Trieste, à Tripoli, puis à Tunis. C'est avec surprise qu'il reçut, le 7 octobre 1863, sa nomination pour le poste de consul général et chargé d'affaires de la légation de France à Edo. Ses postes africains l'avaient incité à agir seul, sans concertation avec ses collègues étrangers. De plus, la vision qu'il avait du Japon était faussée par ses expériences passées : il avait jusqu'alors traité avec des émirs auxquels la France proposait une protection. Au Japon, sa vision colonialiste eut un effet désastreux. Les nouveaux dirigeants affirmaient haut et fort leur volonté d'indépendance et privilégiaient les relations commerciales qui devaient soutenir les intérêts politiques de leur pays. C'était également la vision du Quai d'Orsay, mais Roches ne tenait aucun compte des recommandations qui lui parvenaient. Conscient de ces errements, le nouveau ministre des Affaires étrangères, de Moustier, lui enjoignit fermement de se tenir à l'écart des affaires intérieures du Japon. Il était trop tard : les réformistes japonais rejetaient cet homme qui refusait de les considérer et aidait militairement les troupes exsangues du shôgun. En avril 1868, Roches reçut un ordre de rappel en métropole. Sa correspondance montre que, refusant l'évidence, il continua d'espérer à son retour que la France rétablirait le shôgunat. Cette obstination fut malheureusement partagée par les Français en poste. On est confondu, lorsqu'on lit les lettres des résidents, Verry, Chanoine, Brunet, et d'autres, devant l'ignorance dans laquelle ils se tenaient de l'évolution politique du Japon. Etait-ce défaut d'information, erreur de jugement ? Les deux, sans doute. Les conséquences de cette attitude furent désastreuses. La France occupait une position favorable ; elle allait perdre bon nombre de ses avantages.

Conclusion

Comment caractériser l'activité française en Extrême-Orient pendant les années qui séparent l'arrivée du baron Gros de la révolution Meiji ? A l'évidence, la France a consacré plus d'énergie à la conquête de territoires en Cochinchine et au Cambodge qu'à l'établissement de liens commerciaux avec le Japon. La diplomatie de Napoléon III a préparé avec soin la participation française à un partage de l'Asie du Sud-Est, puis du Pacifique. Son inspiration était de nature politique : protéger les missionnaires en Annam, oui, mais avec l'intention d'acquérir des points d'appui et, en s'installant dans les territoires conquis, de développer l'influence militaire française. La Grande-Bretagne, en revanche, a donné la priorité à ses préoccupations économiques ou, à tout le moins, commerciales. C'est elle qui, la première, a installé à Canton, puis à Shanghai et à Yokohama, un grand nombre de marchands qui, pour défendre leurs intérêts, savaient qu'ils pouvaient utiliser le relais et compter sur l'appui de la Chambre des Communes. Ce fait explique l'essor des importations et la croissance du

nombre des ressortissants anglais, qui contraste singulièrement avec la stagnation de la présence française.

Après une période de désarroi, le Japon a su tirer profit d'une situation qu'il n'avait pas souhaitée. On est stupéfait devant le fait que les adversaires les plus résolus du régime shôgunal, patriotes et nationalistes, après avoir nourri le mouvement xénophobe, aient de pareille façon retourné leur position et favorisé l'ouverture du pays. La rénovation des institutions politiques, économiques et sociales était à leurs yeux une priorité. Ils devaient en conséquence assimiler les méthodes étrangères, quitte à s'en affranchir le moment venu. Pour atteindre cet objectif, ils ont fait les concessions nécessaires à l'opinion publique, dans sa majorité hostile à la présence des étrangers. Enfin dotés des leviers du pouvoir, ils ont révélé leurs convictions profondes et pratiqué une coopération raisonnée avec les puissances étrangères. Ce fait prouve à l'évidence qu'ils comptaient dans leurs rangs des personnalités dotées d'un sens politique et d'une opiniâtreté exceptionnels.

La France a manqué sa chance : l'aveuglement de ses représentants a heurté les nouveaux dirigeants du Japon. Dans la position de retrait qu'elle occupera après l'avènement du régime impérial, elle peut toutefois s'enorgueillir d'actions remarquables, comme la rénovation de l'industrie textile, par exemple, confiée en 1871 à Paul Brunat, ou la rédaction, de 1873 à 1895, du code civil et du code criminel par Gustave Boissonade de Fontarabie.

A la différence des Chinois, qui n'ont accepté des Occidentaux qu'un éphémère contact, les Japonais ont sollicité de leur part une profonde et durable collaboration ; n'est-ce pas la source de l'estime et de l'amitié entre les deux pays que nous célébrons aujourd'hui ?

Sources bibliographiques :

Akamatsu, Paul.- *Meiji 1868 : révolution et contre-révolution au Japon*.- Paris : Calmann-Levy, 1968. (Les grandes vagues révolutionnaires.)

Cornaille, Alain.- *Le Premier traité franco-japonais : son application au vu des dépêches diplomatiques de Duchesne de Bellecourt*.- Paris : Presses orientalistes de France, 1994. (Bibliothèque japonaise.)

Polak, Christian.- *Soie et lumières : l'âge d'or des échanges franco-japonais (des origines aux années 1950)*.- Tôkyô : Hachette Fujingaho, 2002.

Renouvin, Pierre.- *La Question d'Extrême-Orient, 1840-1940*.- Paris : Hachette, 1946.